



PÔLE EMPLOI FSU
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
www.snubfc.fr

Avril 2016

LES DP VOUS INFORMENT

Objectifs individuels à Pôle Emploi

Lors de l'instance DP de février 2016, le DRH nous avait rappelé qu'il n'y avait pas d'objectifs individuels à Pôle Emploi. C'est donc fort logiquement que nous avons fait remonter l'alerte de nos collègues de Mâcon puisque le DAPE leur avait envoyé le message ci-dessous. « Je vous demande de vous organiser pour que chaque conseiller à dominante demande mette effectivement en oeuvre à minima une AIF par semaine et que chaque conseiller à dominante entreprise mette à minima en oeuvre une AFPR ou POEI par semaine. »

La réponse de l'établissement fut autant alambiquée qu'embarrassée. Je vous l'accorde, le mail est maladroit. En fait, avec la pression faite sur le plan 500 000, l'ELD a établi que pour parvenir aux 740 entrées en formation d'ici juin 2016 sur Mâcon, le ratio se traduit par une AIF par semaine et par conseiller placement et une AFPR ou POEI par semaine et par conseiller CDE.

Où se situe l'autonomie et l'expertise du conseiller face à de telles injonctions ?

Formation

En janvier 2016, nous alertions l'établissement sur la situation des agents Auxerrois qui avaient été conviés à une formation sur site sur NPDE, horaires, 9h-16h30 indiqués dans la convocation. Le jour de la dite formation, ils ont appris que finalement ce n'était plus considéré comme formation et que de ce fait ils devaient pointer. Les collègues se sont donc trouver lésés quant à leur temps de travail.

L'erreur venant de l'établissement, nous demandions une régularisation de la situation afin que pour les participants, la journée de 7h30 soit validée dans horoquartz. L'établissement répondait alors que « Cette situation est à l'étude au niveau de la direction régionale ».

Des mois sont passés sans qu'aucunes informations ne soient redescendues sur Auxerre. Nous avons donc reposé cette même question.

Cette fois la réponse fût claire, « il ne sera procéder à aucunes régularisations et un rappel a été fait aux ELD afin qu'ils utilisent les bons canaux ».

Au delà de l'injustice indéniable faite aux agents concernés, nous ne pouvons que déplorer la méthode consistant à prendre une décision sans en informer les agents. Pour que le dialogue social soit serein, cela passe par le respect des partis en présence !

NPDE et traitement des dossiers indemnités

Le traitement des DAL par nos collègues GDD se fait par juxtaposition d'écran : AUDE, PDF pour visualisation de DAL. Si les écrans sont plus grands, le paramétrage fait que nos collègues éprouvent des difficultés, pas de marge de manœuvre pour l'affichage de AUDE, lisibilité réduite sur les DAL. Pour éviter les migraines ophtalmiques et autres désagréments, ils en sont réduits à imprimer les DAL ce qui n'est pas en phase avec nos engagements environnementaux.

Les élus DP SNU ont donc demander que ces dysfonctionnements soient remonter auprès de la DG pour l'amélioration des conditions de travail de nos collègues et pour une meilleure efficacité en terme de délivrance de service.

L'établissement fait remonter au national, à voir !

mahir.atay@pole-emploi.fr
f.chambarlhac@pole-emploi.fr
Sophie.euvrard@pole-emploi.fr
Patrice.matri@pole-emploi.fr
Christelle.mosconi@pole-emploi.fr
Patricia.puzenat@pole-emploi.fr



<https://www.facebook.com/snubfc>



Vos contacts
Elus DP